



14ème législature

| | | |
|--|--|--|
| Question N° : 103182 | De Mme Marie-Christine Dalloz (Les Républicains - Jura) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social | | Ministère attributaire > Solidarités et santé |
| Rubrique > transports | Tête d'analyse > transports sanitaires | Analyse > ambulanciers. revendications. |
| Question publiée au JO le : 28/02/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

Mme Marie-Christine Dalloz attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur l'embauche d'ambulanciers indépendants. Aujourd'hui, en raison notamment du vieillissement de la population, les besoins hospitaliers dans ce domaine ont fortement augmenté. Les entreprises de transports sanitaires rencontrent de grandes difficultés à embaucher, de sorte qu'elles doivent avoir recours à des ambulanciers indépendants. Elle souhaiterait connaître l'avis du Gouvernement sur le sujet et savoir quelles solutions il entend proposer à ces entreprises afin qu'elles puissent embaucher des ambulanciers privés et donc salariés.